

AFFAIRE N°32/3 - Nomination de Conseillers Municipaux au groupe de travail du POS.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet me fait connaître que la délibération du Conseil Municipal pour la désignation des Conseillers devant participer aux séances de travail d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols, doit faire apparaître que cette désignation a été faite par vote au scrutin secret.

Je vous demande donc conformément à cette disposition précisée dans l'article L 121-12 du Code des Communes de désigner par vote à scrutin secret, six conseillers municipaux représentant la commune au sein du groupe de travail.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Ce groupe de travail existe déjà mais le vote n'a pas eu lieu à bulletin secret. Font partie de ce groupe d'études : MM. LEGROS - HOARAU - M. GERARD - CHANE KUNE - ROYER - LEFEVRE.

Y-a-t-il d'autres candidats ? Nous passons donc au vote.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

A LA MAJORITE, la liste composée de : MM. LEGROS-HOARAU - M. GERARD - CHANE KUNE ROYER - LEFEVRE, a été élue pour représenter la ville de Saint-Denis au sein du groupe de travail du POS.

*p. le Directeur des Finances  
et des Collectivités locales*

*p. le chef de Bureau délégué*

*J. LACOSTE*

*Vu  
St-Denis, le 15/06/77  
Pour le Préfet  
le Secrétaire Général  
Signé: Patrice MAGNIER  
Pour copie certifiée conforme*